



Les bâtiments d'élevage bovin en Franche-Comté : un parc qui reste ancien

Malgré leur ancienneté, les bâtiments francs-comtois destinés à l'élevage des bovins ont évolué. Plus grands et plus spécialisés, leur aménagement se traduit par une réduction sensible des rejets directs d'effluents non traités vers le milieu naturel. L'élevage laitier accorde encore une place importante aux stabulations entravées notamment en zone de montagne.

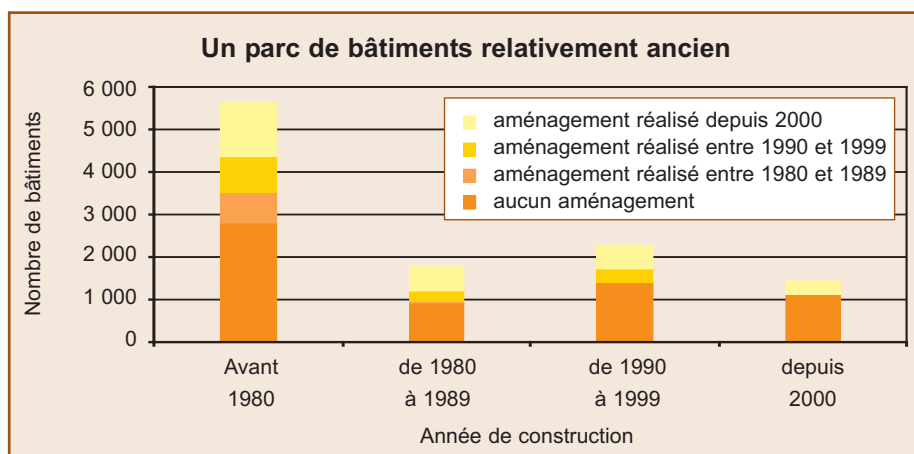
Entre 2001 et 2008, le nombre d'exploitations franc-comtoises élevant des bovins est passé de 7 600 à 6 400, soit une baisse de 16%. Le nombre de bâtiments diminue dans des proportions similaires. Ainsi, le nombre moyen de bâtiments par exploitation reste constant à 1,8. Dans le même temps, le cheptel a été réduit. En 2008, les exploitations de la région détenaient 620 000 bovins contre 642 000 en 2001 (- 3,5%). L'effectif moyen de bovins progresse fortement passant de 48 bovins par bâtiment en 2001 à 55 en 2008. Le département du Doubs se singularise néanmoins avec une faible baisse de ses exploitations bovines, de son cheptel et surtout par le nombre moyen de bovins par bâtiment qui reste stable.

Un bâtiment d'élevage sur deux construit avant 1980

Le parc de bâtiments destinés à l'éle-

vage de bovins est assez ancien. Seulement 13% ont été construits depuis 2000. En fait, plus d'un bâtiment sur deux a été construit avant 1980. Néanmoins, pour ces bâtiments anciens, la moitié a été réaménagée au cours des trente dernières années.

Reconnu pour ses qualités techniques et paysagères, le bois est de plus en plus utilisé pour la construction des bâtiments d'élevage franc-comtois. Ainsi, le nombre de bâtiments ayant recouru au bois pour le bardage ne cesse d'augmenter. En 2008, plus d'un bâtiment d'élevage sur trois a un bardage composé totalement ou partiellement de bois contre un sur cinq en 2001. A l'inverse, l'utilisation du bois pour la construction des charpentes régresse légèrement au profit des charpentes métalliques. D'une plus grande portance et plus évolutives, ces dernières permettent la construction de bâtiments plus larges.



Source : Enquête bâtiments d'élevage 2008



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Des bâtiments qui accueillent un nombre croissant de bovins (en moyenne)

	Nombre d'exploitations		Nombre de bâtiments		Nombre moyen de bâtiments par exploitation		Nombre de bovins		Nombre moyen de bovins par exploitation	
	2001	2008	2001	2008	2001	2008	2001	2008	2001	2008
Doubs	3 100	2 970	5 100	5 050	1,6	1,7	249 700	243 500	49	48
Jura	2 000	1 500	3 700	2 670	1,9	1,8	160 300	155 100	43	58
Haute-Saône	2 150	1 700	3 900	3 080	1,8	1,8	211 000	201 150	54	65
T. de Belfort	320	230	600	400	1,9	1,7	21 000	19 800	35	50
Franche-Comté	7 570	6 400	13 300	11 200	1,8	1,8	642 000	619 550	48	55

Sources : Enquêtes bâtiments d'élevage, SAA

Quant à la couverture des bâtiments, trois types de toiture sont présents : la plus répandue est le fibrociment ou la tôle éverite - qui couvrent un bâtiment sur deux -, les tôles en acier et les tuiles et ardoises. Bien que moins coûteuses que le fibrociment, les tôles en acier vieillissent moins bien et semblent plus adaptées aux bâtiments de stockage pour le fourrage ou le matériel. Les tôles en acier, les tuiles (ou ardoises) sont donc davantage présentes sur les bâtiments anciens. Depuis vingt ans, 70% des toitures élevées sont en fibrociment ou en tôle éverite.

La participation des exploitants à la construction des bâtiments est fréquente et permet de réduire considérablement le coût de la construction. Aussi, deux tiers des bâtiments ont été construits avec la participation des éleveurs. Cette participation est plus importante

pour les bâtiments récents. Pour les bâtiments de moins de 20 ans, 93% des exploitants ont participé aux travaux. Les exploitants interviennent surtout dans les phases de maçonnerie, de confection des sols et d'aménagement intérieur. La participation est moins fréquente sur la charpente et la couverture.

Des bâtiments plus spécialisés et plus grands

Les bâtiments d'élevage sont souvent utilisés uniquement pour le logement des animaux. En effet, 35% des bâtiments sont destinés exclusivement à l'élevage. Toutefois, ils peuvent également servir au stockage de fourrage et de paille (32% des bâtiments) et 12% assurent en plus l'abri de matériel. A l'inverse des bâtiments les plus récents qui n'abritent qu'une ou deux utilisations

(élevage et entrepôt de fourrage, de paille ou de matériel), les bâtiments construits avant 1980 ont de multiples fonctions, notamment l'habitation. Ainsi, neuf bâtiments sur dix construits après 2000 servent uniquement à l'élevage ou sont combinés avec l'entrepôt de fourrage ou de matériel. Cette proportion n'atteint pas six sur dix pour les bâtiments les plus anciens.

La capacité moyenne des bâtiments est de 65 animaux, toutes catégories confondues. Elle n'est plus que de 44 animaux pour les vaches laitières et de 31 pour les vaches allaitantes. Les effectifs logés sont en deçà de la capacité d'accueil des bâtiments et le taux d'occupation moyen est de 83% en 2008.

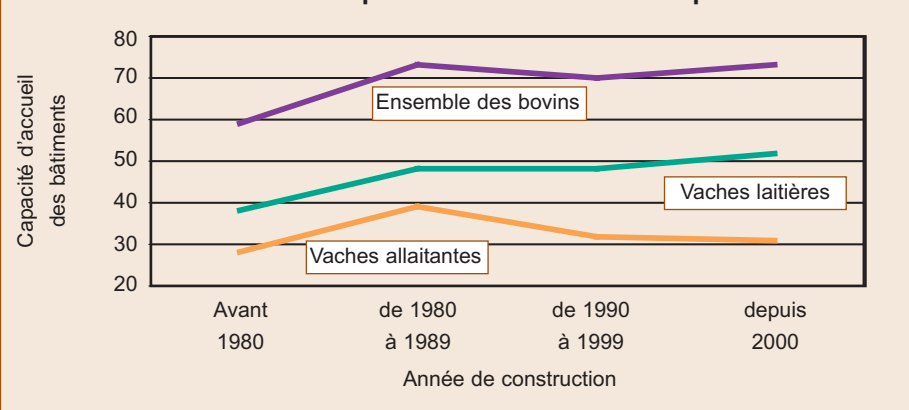
De moins de 60 animaux logés dans les étables construites avant 1980, ce nombre augmente dans les constructions des années 1980 – 1990. Le nombre moyen de bovins abrités est alors de 73 et il se stabilise ensuite pour les bâtiments les plus récents. Même constat pour les vaches laitières, avec des chiffres en très légère progression, surtout depuis 2000. En 30 ans, les nouvelles installations s'agrandissent pour accueillir 14 vaches laitières supplémentaires. Quant aux capacités de logement des vaches allaitantes, elles diminuent depuis les années 90 pour se stabiliser autour de 31 vaches. Même si certaines années, des problèmes de sureffectifs peuvent se poser, les capacités de logement sont largement suffisantes dans la région.

La durée d'hébergement varie selon les catégories d'animaux. Les vaches laitières restent environ cinq mois et demi en stabulation. La production laitière, sensible aux variations climatiques,

Matériaux utilisés		2001	2008
Bardage	Maçonnerie seule	40%	22%
	Tôles ou panneaux avec ou sans maçonnerie	25%	31%
	Bois seul	10%	15%
	Bois avec d'autres matériaux	10%	21%
	Autre	15%	11%
Charpente	Bois seul	50%	44%
	Métal seul	38%	44%
	Autre (bois et métal)	12%	12%
Couverture	Tuiles (ou ardoises) seules	31%	18%
	Tôles ou panneaux avec ou sans maçonnerie seuls	21%	23%
	Fibrociment ou tôle éverite seul	42%	50%
	Autre (combinaison de plusieurs matériaux)	6%	9%

Source : Enquêtes bâtiments d'élevage

Constructions récentes : capacités d'accueil accrues pour les laitières



Source : Enquête bâtiments d'élevage 2008

oblige les éleveurs à garder plus longtemps leur troupeau à l'abri des intempéries. La taille du troupeau semble également compter dans la durée d'hébergement des laitières avec presque un mois de moins entre un effectif de 20 laitières et un troupeau de plus de 60 vaches. Quelle que soit la taille du troupeau de vaches allaitantes, la durée d'hébergement est quasiment identique (4,8 mois). Elles restent ainsi, en moyenne, trois semaines de moins en stabulation que les laitières.

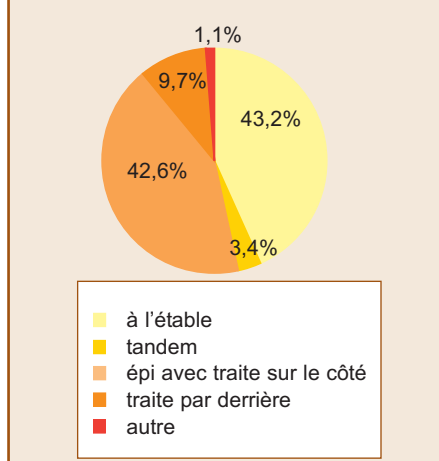
La stabulation entravée, un mode d'hébergement encore très fréquent

Contrairement à beaucoup d'autres régions, les laitières franc-comtoises sont encore majoritairement logées en stabulation entravée. En 2008, ce mode d'hébergement concerne 43% des bâtiments abritant des vaches laitières. Cette part est toutefois plus faible qu'en 2001 (60%). Viennent ensuite, dans les mêmes proportions, les stabulations à logettes - choisies pour

l'économie de paille et pour la tranquillité des animaux - et les stabulations sur litière accumulée. Dans la majorité des cas, l'aire d'exercice est couverte et seulement 4,5% des bâtiments en stabulation libre ont une aire d'exercice non couverte. Depuis 2000, un bâtiment sur deux construit possède une stabulation libre à logettes et 36% des logements de vaches laitières est sur litière accumulée (en majorité avec raclage du lisier des aires d'exercice). Les étables entravées ne représentent plus que 2% des constructions.

La forte proportion de stabulations entravées conduit les éleveurs à traire les vaches à l'étable. Ce mode de traite est présent dans 43% des installations. Le type d'installation en épi avec la traite sur le coté fait jeu égal avec la traite à l'étable. La traite par derrière et le tandem se répartissent le reste des installations. Le système avec robot de traite reste encore marginal, son exploitation étant de toute façon interdite en

Des modes de traite traditionnels



Source : Enquête bâtiments d'élevage 2008

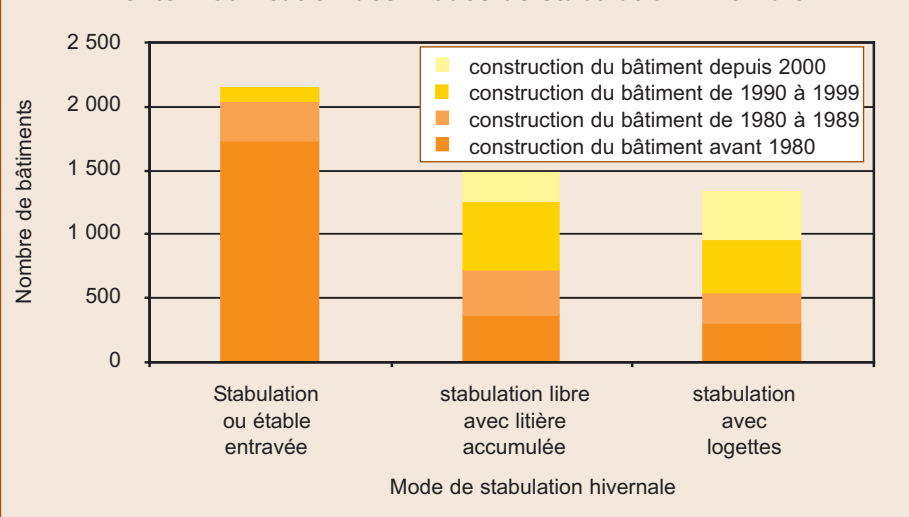
zone d'Appellation d'Origine Protégée. Si on exclut les très grosses installations (robot, manège...), les systèmes en épi avec traite sur le côté ou par derrière sont les plus performants et permettent de traire, en moyenne dans la région, neuf vaches simultanément.

Une partie du matériel de traite est ancien et 43% des installations ont plus de 20 ans. 35% du matériel installé depuis 2000 concerne encore la traite à l'étable. Ce type d'installation, bien implanté en zone de montagne, trouve encore des adeptes grâce au système de « dégriffage automatique ».

De moins en moins de rejets directs vers le milieu naturel

L'équipement des bâtiments d'élevage afin d'éviter les rejets directs vers le milieu naturel s'améliore. Les eaux de lavage des passages d'animaux, le purin des étables entravées ou encore les écoulements des aires d'exercice

Lente modification des modes de stabulation hivernale



Source : Enquête bâtiments d'élevage 2008

Méthodologie de l'enquête

L'enquête « cheptels et bâtiments d'élevage » a été réalisée en novembre 2008 par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Un volet relatif aux bâtiments d'élevage est venu compléter, comme en 2001, l'enquête « cheptel » réalisée annuellement. 539 exploitations ont été enquêtées en Franche-Comté.

Les principaux points abordés concernent les effectifs des élevages bovins, les caractéristiques techniques des installations (construction, aménagement, écoulements, stabulation...), les conditions de l'élevage laitier, les mesures illustrant la prise en compte de l'environnement (stockage des effluents, traitement des eaux, utilisation des déjections, mise aux normes...).

La comparaison de ces données avec celles de l'enquête réalisée en 2001 permet d'apprécier les évolutions constatées et les effets des mesures et réglementations mises en place.

sont, dans neuf bâtiments sur dix, dirigés vers une fosse. Les rejets directs dans le milieu naturel ont été réduits de moitié depuis 2001 pour les eaux de lavage des passages d'animaux et l'écoulement des purins. Concernant les eaux pluviales de toiture, elles rejoignent non souillées le milieu naturel dans les trois quarts des bâtiments. Dans les autres cas, elles sont majoritairement récupérées pour être utilisées.

Avec une moyenne de 4,3 mois de stockage, les installations d'effluents liquides répondent à la réglementation qui impose une autonomie de quatre mois pour les installations classées, mais qui peut être supérieure sous certaines conditions (jusqu'à six mois en zone de montagne). Ainsi, deux tiers des fosses ont une autonomie de plus de quatre mois.

L'étanchéité des installations est réalisée par béton banché ou maçonnerie armée. Bien que le « bateau géomén-

branne » soit utilisé dans des réalisations récentes, leur nombre reste encore faible (2,4%). Paradoxalement, 88% des fosses construites avant 1990 étaient couvertes alors que, depuis 2000, elles ne le sont plus qu'à 53%. Aucune aide n'est prévue dans les programmes de mise aux normes, bien que le coût de ces ouvrages soit élevé.

Les aires de stockage des effluents solides sont presque toutes bétonnées

Les aires de stockage des effluents solides sont quasiment toutes bétonnées, ce qui permet de récupérer les écoulements (purin, eau de pluie...). Malgré tout, 12% des aires ne les récupèrent pas.

97% des aires de stockage du fumier sont bétonnées. Elles se répartissent en proportions égales entre aires avec 2 murets, 3 murets et sans muret. Par ailleurs, les aires couvertes ou partiellement couvertes représentent moins de

20% des installations de stockage des effluents solides. En fait, les trois quarts des aires couvertes ou partiellement couvertes l'ont été après 2000, probablement favorisées par le PMPOA2 2002-2007 (cf. encadré).

Les exploitations de la région utilisent très couramment la tonne à lisier pour épandre leur lisier ou leur purin. Quelques exploitants luttent contre les odeurs en exerçant un brassage mécanique qui favorise l'oxygénation et diminue la charge organique.

Le stockage du fumier au champ est autorisé après deux mois passés dans l'exploitation (sous les animaux ou sur une fumière). Plus de deux tiers des éleveurs y a recours. Le compostage qui consiste à aérer le fumier régulièrement en le retournant est pratiqué par un éleveur sur quatre. Cette pratique qui coûte cher est souvent réalisée dans le cadre d'une CUMA. ■

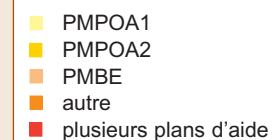
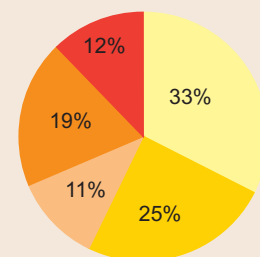
Les aides aux élevages depuis 1995

Depuis 1995, trois plans d'aides ont été mis en place afin d'aider les exploitations à se moderniser. Le 1^{er} Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (**PMPOA1**) a été mis en place en 1994 afin de mettre aux normes environnementalistes les bâtiments des élevages les plus importants (volume et étanchéité des ouvrages de stockage, récupération des écoulements). Le 2^{ème} plan (**PMPOA2**) qui date de 2002 était réservé aux jeunes agriculteurs et aux élevages situés en zone vulnérable aux nitrates ou en zone effluent depuis 2007. Là encore, l'objectif du PMPOA2 était d'aider les éleveurs à réaliser des investissements de stockage et de gestion des effluents nécessaires à la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles. Depuis 2005, a été mis en place le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (**PMBE**). Ce programme multi financé (Europe, Etat, conseil régional et conseils généraux, agence de l'eau) a pour objectif de moderniser les bâtiments d'élevage (construction, extension ou rénovation), d'améliorer la gestion des effluents ou d'aider à l'acquisition de matériels adaptés aux conditions de travail en zone de montagne.

Des aides qui ont surtout bénéficié aux élevages du Doubs

Ces dispositifs d'aides ont concerné plus de 2 500 exploitations bovines franco-comtoises soit 40% des élevages contre 46 % au niveau national. Un tiers de ces exploitations aidées a bénéficié du PMPOA1 et un autre tiers du PMPOA2. Si le premier plan a concerné toutes les exploitations de la région, le second a surtout bénéficié aux élevages du Doubs. En effet, ce département a concentré près de 70% des dossiers pour le PMPOA2 alors qu'il ne représentait que 46% des élevages bovins en 2008. Le PMBE a concerné environ 22% des exploitations bovines. Plus de 60% des exploitations aidées dans le cadre de cette aide sont situées en zone de montagne et, là encore, les élevages du Doubs en ont été les principaux bénéficiaires. Dans deux dossiers sur trois, cette aide a permis la construction d'un bâtiment neuf.

Succession d'aides à la modernisation



Source : Enquête bâtiments d'élevage 2008

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service de l'information statistique et économique
191 rue de Belfort - Immeuble Orion -
25043 Besançon Cedex
Tél : 03.81.47.75.50 - Fax : 03.81.47.75.05
site internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur : **P. WEHRLÉ**

Directeur de la publication : D. CLERGET

Rédaction : P. CART - C. GUICHARD - F. MAIRE

Composition : M.C. PETIT-MAIRE

Impression : DRAAF

Dépôt légal : à parution ISSN : 0246-1803 Prix : 4,50 Euros